VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Splendide en Propriété dans le Cinquième District

A un ilet des Shops du chemin de fer du Southern Pac 85 Un jolie cottage double Nos 717-719 avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Sildell. Lots vacants avenue Opelousas à l'encoignure de l'avenue Atlantique, lots des avenues Pacifique et Sildell. Ilot avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Sildell. Rue avenue Pacifique. Succession de Mme Elizabeth Furlong; No 89,104. Cour Civile District, paroisse d'Orléans. Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur. — JEUDI, le 20 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 nov. 1906, et signé en cour ouverte le 14 nov. 1906, par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 novembre 1906 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un ilet de terre contenant 4 lots ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le district Bousseau, dans le nouveau faubourg Washington maintenant le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par les Nos 3 maintenant 1157 borné par les rues Feliciana, Conet, Liberale (maintenant Miro) et Porre (maintenant Tonti) désigné par les Nos 1 à 24 inclusivement et d'après un plan d'Edgar Pilie daté le 20 janvier 1906 cette vente recouvrera comme suit: les Nos 1 à 4 inclusivement chacun 31 pieds de face sur la rue Feliciana, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le No 14 mesurant: 32 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Porre maintenant Tonti, la même largeur dans le fond et la même profondeur entre lignes parallèles, les Nos 15 à 23 inclusivement mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Porre maintenant Tonti, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, le lot No 24 mesurant 32 pieds 2 lignes de face à la rue Liberale maintenant Miro 32 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de fond et 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1906 en sus du montant de l'adjudication.

Acte de vente par devant J. B. Grimage, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. T. Florence avocat. 15 nov—15 25—déc 2 9 16 19

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN ILET DE TERRE
CONTENANT VINGT-QUATRE LOTS
DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION VACANTE DE ERNEST EUGENE CORDIER.

78 156—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No 812 rue Perdido—MERCREDI, le 5 décembre 1906 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre maintenant et Union, en vertu et en conformité à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté le 9 novembre 1906 dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir—

Un ilet de terre contenant 4 lots ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le district Bousseau, dans le nouveau faubourg Washington maintenant le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par les Nos 1 maintenant 1157 borné par les rues Feliciana, Conet, Liberale (maintenant Miro) et Porre (maintenant Tonti) désigné par les Nos 1 à 24 inclusivement et d'après un plan d'Edgar Pilie daté le 20 janvier 1906 cette vente recouvrera comme suit: les Nos 1 à 4 inclusivement chacun 31 pieds de face sur la rue Feliciana, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le No 14 mesurant: 32 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Porre maintenant Tonti, la même largeur dans le fond et la même profondeur entre lignes parallèles, les Nos 15 à 23 inclusivement mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Porre maintenant Tonti, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, le lot No 24 mesurant 32 pieds 2 lignes de face à la rue Liberale maintenant Miro 32 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de fond et 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans démontrés par des billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1906 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire ci pour cent de dépôt comptant.

Les actes de vente par devant Julian B. Habans, notaire aux frais des acquéreurs.

N. E. Humphrey, avocat. 18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

CHERCHEZ LE CONFORT ET LES PLAISIR

Dans les Montagne de la Virginie et sur les Bords de la Mer.

CHESAPEAKE and OHIO R'Y.

PAYS IDEAL, ENDROIT CHARMANT,

Où les eaux sont renommées pour leurs vertus curatives, où les scènes, les paysages sont magnifiques et où le climat n'a pas de semblable.

SOURCES CHAUDES DE LA VIRGINIE,

Sources de Soufre Blanc, Sources Chaudes, Sources d'Alun Rockbridge, etc.

W. A. WILGUS, Hopkinsville, Ky

BATTERY PARK HOTEL

ASHEVILLE, Caroline du Nord.

Un des lieux les plus salubres et les plus pittoresques du monde. Situé au milieu des montagnes. L'eau qu'on y boit vient de la source Mt. Mitchell, à 20 milles de là. Les poitrinaires n'y sont pas reçus.

Ecrire à D. C. WADDELL, Jr., Prop.

F. R. DARBY, Gérant.

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation: les soirées y sont fraiches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve: éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

N. F. POWELL, Propriétaire, Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitude de 3.000 à 5.000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

BOIS DE CONSTRUCTION

Yard Rest Quotations.

Flooring, per foot ... 16

Yellow pine rough, per 1,000 feet—

	Class A.	Class B.	Class
Mill run and Select	$18 00	$13 00	$10 00
1, 1½ and 1½x12	26 00	18 00	13 00
Dressed flooring	26 00	18 00	15 00
6 and 8" dressed weather boards	17 50	14 50	13 00
Tongued ceiling	26 00	23 00	15 00

Rough cypress boards on strip ... 80

Dressed cypress boards on strip ... 9 50

Western red cedar—

Shingles, per clear, foot ... 10

Rough boards 4 inches and prime ... 28 00 35

Shiplap, 1 x 6 ... 18 50 16

Rough, 1, 1½ and 1x6 ... 10 00 11 00

Flooring ... 14 00

Mortgage lumber, per M ... 50 00 65

Shiplap, per foot ... 59 00 75

Weatherboard—1, 1½ and 1½ x 6 inches, per M ... 35 00 50

Sash, doors and blinds

Sash, 1 lite, 8 x 10 ... 3 75

Sash, 2 lite, 8 x 10 ... 3 50

Sash, 2 lite, 10 x 15 ... 5 75

Doors, per 1000 ... 75 84

Lumber, domestic ... 1 85 2

Cement, imported ... 2 25 2 70

Lime ... 6 30 7

Brick, Lake and I. C. R. R. ... 10 00 10

Brick, paving ... 9 25 9

Brick, common ... 8 00 8 10

Sand, per load ... 1 25 1 50

Cement, small ... 35

Plaster, calcined ... 3 00

Fire brick, American, per 1000 ... 25 00 30

Fire brick, English, per 1000 ... 27 50 34

Fire clay, per barrel ... 1 50

Lake fire clay ... 1 25

Sewer pipe, per foot, according to size, 60-70 cf. ... 10 1

QUINCAILLERIE.

Axes—1 Out Keen, per doz ... $7 00

Crescent per dozaine ... 6 25

Hubts per dozaine ... 7 00

Balance—Scott's Standard, 28 42 pouces, chacun ... 4 00 14 00

Chain traces, per paire ... 85 1 00

Chain, coil 3/16, 6 to 8 per livre ... 6

Steel—Baldwin est No 4 C à 1, par dozaine ... 3 50 4 00

Planet Jr. cultivators No 4, chacun ... 5 00

Planet Jr. cultivators No 9, chacun ... 6 00

Planet Jr. horse hoe and cultivator, No 5, chacun ... 6 50

Planet Jr. horse hoe and cultivator, No 7, chacun ... 7 50

Planet Jr. horse hoe and cultivator, No 8, chacun ... 8 00

Planet Jr. cultivator wheels, chacun ... 1 00

Monroe rotary harrows, No 1, chacun ... 17 00

Monroe rotary harrows, No 1½, ... 18 00

Monroe rotary harrows, No 2, à 2 B. du cide harrows, chacun ... 22 00

Shallow ware, shovels and tubs par 100 livres ... 3 00

Tubs, per dozaine ... 2

Barrow, base par 100 livres ... 3 25

Steel wheelbarrow, base par barrow ... 2 50

Steel wheelbarrow, base par barrel ... 3 50

A. B. & Co. Steel plows—

Peay and extra point, chacun ... 3 00

A. O. and extra point, chacun ... 3 00

E. O. and extra point, chacun ... 3 50

C. O. and extra point, chacun ... 4 75

A. B. & Co. common and cora and cotton planter, chacun ... 10 00

Bailey fox same, chacun ... 1 50

Single Georgia stock, chacun ... 90

Farmer's Pet double stocks, chacun ... 2 00

Planet Jr. horse hoe and cultivator, No 4, chacun ... 5 00

Planet Jr. horse hoe and cultivator, No 12, chacun ... 10

Barrows, 6 iron and larger, par livre ... 10

Barrows, 6 iron and larger par livre ... 12

Cotton, 5/16 to ½ inch, par livre ... 13

Spades—Ames, A. B. & Co. or Rex, par dozaine ... 8 00 12 00

Shovels—Ames, A. B. & Co. or Rex, par dozaine ... 8 00 12 00

Barbed wire, galv., par 100 livres ... 3 20

Drop shot, No 1 to 12, par sac ... 1 45

Large drop shot and buckshot à sac ... 1 70

Axe handles, par dozaine ... 5 00

Wheelbarrows, par dozaine ... 14 00

Hermes com barrows, chacun ... 6 50

Garland stoves and ranges ... 40 00 Trade

Challenge ice chests and refrigerators ... 40 00

Bradley Clipper plows ... 60 00 Trade

Bradley X Ray silky plows, chacun ... 60 00

Bradley XX Ray gang plows, chacun ... 75 00

Bradley middlebreakers, chacun ... 16 00 25 00

Bradley sections, narrows, chacun ... 6 50

Bradley disc cultivators, chacun ... 45 00

Bradley corn planter, chacun ... 14 00

Axes ... 18 00

Hoes ...

CHARTE
DE LA
CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans
Ville de la Nouvelle-Orléans

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingt-même du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq pardevant moi, A. Brian notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et désignés personnellement sont venus et ont comparu les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK" et sous ce dit nom d'incorporation elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166 approuvée le 15 mars 1855 intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892 approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation devront être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, où son bureau principal sera établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président, ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000) divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents, et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune action à lui transférée dans les vingt jours précédant aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit, et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9) qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pear. Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr, Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Spoerl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire ou domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit:

Nom—	Résidence.	Actions
Simon Weis	1237 avenue Jackson	1,000
pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company	117 Camp	5,500
Frank B. Williams	Patterson, La.	100
Charles Godchaux	avenue St Charles, coin Arabella	100
Maurice Stern	5115 Ave St Charles	100
Geo A. Hero	713 Ave Esplanade	25
Pearl Wight	2504 rue Prytanée	100
Harry O. Penick	7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler	1747 Ave Napoléon	100
Joseph Levy	1504 rue Carondelet	25
Edwin C. Foster	1401 ave Napoléon	20
Otho Elmer	1454 ave Louisiane	50
James B. Sinnott	1137 rue Sixième	50
Sigmund Odenheimer	1957 rue Valmont	50
Adam Lorch	333 ave Henry Clay	20
Thomas J. Byrnes	2001 rue Annunciation	20
John Fitzpatrick	2024 rue Canal	50
George Q. Whitney	2233 ave St Charles	100
John E. Bouden Jr.	1314 rue State	100
Charles De Lerno	1122 rue Troisième	25
Michael A. Spoerl	720 Clonet	18
Charles A. Tessier	1546 ave Peters	25
Patrick J. Maguire	1617 rue Quatrième	25
Jonas H. Levy	1847 rue Carondelet	25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs, N. O. Orléans		2,325

Sept Directeurs constituent un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte, tiendra sa première réunion suivant son élection de son propre nombre, par vote au scrutin, un Président et au moins trois vice présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907 les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir aussi bien que changer et amender n'importe quelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires pour la direction et administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourées, une balle de coton et les mots "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut de élection des Directeurs à la date spécifiée, mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir cette élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est ci-après décrit.

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y aura parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction, la modification des changements ou addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans au jour et à la date ci-dessus indiqués, en présence de MM. Wm Redmour et Hugh Tracey témoins compétents qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales)

SIMON WEIS,
Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge. Co., Maurice Stern, Pres't.
F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO. A. HERO,
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY,
E. C. FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT,
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J. BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q. WHITNEY,
J. E. BOUDEN, Jr.
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPOERL,
C. A. TESSIER,
CHAS DE LERNO,
LAWRENCE FABACHER.
Par Gus Oertling.

GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY,
CHAS GODCHAUX,
SOL WEXLER } Administrateurs.

Témoins:
WM REDMOUR,
H. TRACEY.

ALEXIS BRIAN,
Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précédent d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842 à la page ——, Nouvelle Orléans, 23 novembre 1905.

(Signé) EMILE LEONARD
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie vraie et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" et du certificat du député enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.

ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle-Orléans 20 novembre 1905

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

Pour les Etats-Unis, port compris.

$12 - - Un an | $6 - - 6 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger.

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

1 an $1 50 - - 6

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1 25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par **MANDATS-POSTAUX** ou par **TRAITES SUR EXPRESS.**